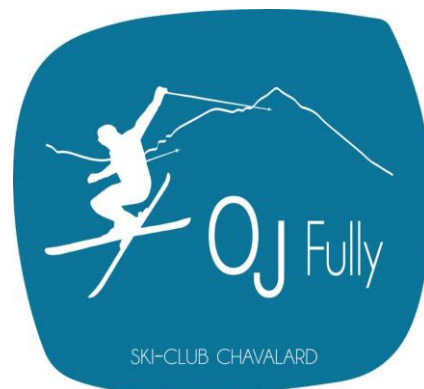


# Programme OJ Fully

## Saison 2022-2023



A tous les jeunes amoureux de la glisse nés entre **2007 et 2014**, voici le programme OJ Fully de la prochaine saison :

### Sorties de ski

Nous vous donnons rendez-vous sur le parking du Cycle d'Orientation de Fully-Saxon à **08h00** où un car emmènera les enfants aux différentes stations, le :

- ✳ **Samedi 7 janvier**
- ✳ **Dimanche 22 janvier**
- ✳ **Dimanche 5 février**
- ✳ **Samedi 11 février**
- ✳ **Dimanche 5 mars** pour le concours (date de réserve : dimanche 12 mars)

En cas de mauvais temps, une sortie de remplacement est prévue le samedi 28 janvier.

Lorsque les conditions météorologiques sont incertaines, un message est envoyé sur le groupe WhatsApp qui fait le lien entre les parents et le comité OJ Fully. Nous vous remercions de nous avvertir si vous souhaitez intégrer le groupe WhatsApp.

Le prix d'une sortie à ski est de 30 CHF par enfant (55 CHF pour deux enfants de la même famille). Ce montant est à payer **au plus tard le lundi précédent la sortie du week-end**.

### Camp de ski

Durant les vacances scolaires de Carnaval, un camp aura lieu du **lundi 20 février au vendredi 24 février**. Les informations suivront durant la saison hivernale.

### Entraînements sportifs

Les deux entraînements sportifs permettent aux enfants de rencontrer les moniteurs ainsi que leurs camarades où des activités ludiques sont organisées.

Ceux-ci auront lieu le **samedi 12 novembre** et le **samedi 19 novembre**. Nous vous donnons rendez-vous à **13h30** sous le préau de la salle de gymnastique de Charnot. Les entraînements se terminent à 15h30 par une petite collation.

### Inscriptions en ligne et paiement de la cotisation

Afin d'inscrire votre enfant à la nouvelle saison, nous vous demandons de remplir le formulaire d'inscription en ligne via le site Internet du Ski-Club Chavalard : <https://chavalard.com/>

L'inscription sera prise en compte une fois que nous aurons reçu le paiement de la cotisation qui est de **30 CHF par enfant** (même pour deux enfants de la même famille).

Un mail de confirmation vous sera envoyé lorsque l'inscription aura été traitée et validée.

### Informations et contact

Pour toutes questions ou renseignements, n'hésitez pas à contacter notre responsable, M. Quentin Remondeulaz au 079/617.41.78.

# Règlement OJ Fully

## Saison 2022-2023



Aux parents dont les enfants participent au mouvement OJ Fully,  
Dans le but d'assurer la sécurité des enfants durant les entrainements sportifs, les sorties de ski et le camp, voici le règlement de cette nouvelle saison :

### 1. Participation

Fait partie du mouvement OJ Fully du Ski-Club Chavalard, tout enfant né entre 2007 et 2014 qui paie la finance d'inscription de **30 CHF par enfant**.

### 2. Entrainements sportifs

Deux entrainements sportifs sont organisés durant le mois de novembre (12 et 19 novembre) afin de rencontrer les moniteurs et les camarades. Ces entrainements font partie intégrante de l'offre OJ Fully.

### 3. Sorties de ski

Lorsqu'un enfant est absent à une sortie sans s'être excusé préalablement, l'inscription n'est pas remboursée, ni reportée sur la sortie suivante.

**Veillez respecter le délai d'inscription pour chacune des sortie (à payer au plus tard le lundi précédent la sortie du week-end)** afin d'assurer une organisation optimale.

### 4. Equipement

Il en vient aux parents de régler et d'adapter le matériel de ski de leur.s enfant.s en fonction de son âge, de sa taille et de son poids. Si un enfant ne peut pas skier en raison d'un équipement non-adéquat, la sortie ne lui sera pas remboursée.

L'habillement et l'équipement des enfants doivent être adaptés aux conditions climatiques (gants, bonnets, lunettes, sous-vêtements). Pendant la journée de ski, chaque enfant est responsable de ses propres affaires et veille à ne pas les égarer (durant la pause de midi, sur les pistes, dans le car). Le mouvement OJ Fully n'est pas tenu de fournir des vêtements supplémentaires aux enfants sous-équipés.

**Le port du casque est obligatoire pour les enfants et pour les moniteurs !**

### 5. Comportement

Par mesure de sécurité, le comité OJ Fully se réserve le droit d'exclure un enfant dans le cas où :

- Il ne respecte pas les consignes données par le.s moniteur.s.
- Il met en danger ses camarades, les moniteurs ou lui-même.
- Son comportement est jugé inadéquat par le.s moniteur.s.

Le mouvement OJ Fully se réjouit de vous rencontrer dans la bonne humeur pour le plaisir des enfants, des parents et des moniteurs !

**Bon hiver à tous !**